

L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE EN RÉPUBLIQUE GAULLIENNE : L'EXEMPLE DE GASTON DEFFERRE

Anne-Laure Ollivier
(IEP de Strasbourg et CHPP)

« ...Nous serons une opposition vigilante, attentive, tournée non pas vers le passé mais vers l'avenir ». Telle est, le 13 décembre 1962 à la tribune de l'Assemblée, la réaction de Gaston Defferre, président du groupe socialiste, à la vague gaulliste, qui, après l'échec du cartel des « non », permet à l'UNR de frôler la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Téméraire, il entend même ne se laisser « ni impressionner, ni décourager¹ ». Mais la posture combattante du président du groupe socialiste ne fait guère illusion. Elle dissimule mal la faiblesse d'une opposition laminée. D'autant que celle-ci ne découle pas du seul constat numérique. Dans un Parlement lui-même affaibli par la V^e République, aucun statut n'est accordé à cette opposition dont la marge de manœuvre semble par conséquent bien étroite.

Ce constat, souvent dressé, pose la question du rôle de l'opposition parlementaire dans un tel cadre. Qu'est-ce qu'être opposant sous la V^e République ? À quoi cela sert-il ? En d'autres termes : pourquoi manifester son opposition au Parlement et comment ?

Ce sont autant de questions que l'exemple de Gaston Defferre permet d'aborder. Signalons qu'il ne s'agit là que d'une étude de cas, excluant par conséquent toute généralisation. Néanmoins, l'exemple de Gaston Defferre présente un double intérêt : d'une part, Gaston Defferre est sous la République gaullienne le leader parlementaire du principal groupe de l'opposition. Maire de Marseille depuis 1953, le patron de la puissante fédération S.F.I.O des Bouches-du-Rhône – la première dans les années 1960 -, plusieurs fois ministre sous la IV^e République, incarne au sein du parti l'opposition à Guy Mollet. C'est donc le deuxième homme fort de la S.F.I.O qui est élu président du groupe socialiste en 1962, après un bref passage au Sénat en 1959. Il est par conséquent intéressant d'étudier comment un des principaux acteurs de l'opposition entend exercer son rôle. D'autant plus que,

¹ *Journal Officiel*, débats de l'Assemblée nationale, 14 décembre 1962.

d'autre part, Gaston Defferre n'est pas un jeune parlementaire. Député sans interruption sous la IV^e République, marqué par la culture parlementaire républicaine, il est confronté au « parlementarisme mutilé » de la V^e République¹.

La situation de l'opposition n'est cependant pas la même durant toute la République gaullienne et 1962 marque à cet égard une rupture. Avec la fin de la guerre d'Algérie et le référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct, Gaston Defferre et les socialistes passent à l'opposition ouverte au général de Gaulle et à son gouvernement. Si l'opposition est réduite à une peau de chagrin en 1962, les législatives de 1967 et la création du groupe FGDS lui donnent plus de poids et placent Gaston Defferre à la tête d'un groupe plus important². Malgré ces différences, les deuxième et troisième législatures de la V^e République constituent une phase d'apprentissage pour des parlementaires de l'opposition divisés, qui peinent à s'affirmer face au gaullisme triomphant et pour lesquels l'alternance n'est qu'un horizon lointain.

Quatre sources principales ont été utilisées pour approcher la conception et la pratique de l'opposition développées par Defferre. Les professions de foi du candidat, les comptes rendus analytiques des débats de l'Assemblée nationale et du Sénat, les procès verbaux de la conférence des présidents de l'Assemblée, ou encore la sténographie des réunions du groupe socialiste de l'Assemblée permettent d'observer son activité sous des angles différents et d'aborder quatre questions : Gaston Defferre utilise-t-il l'Assemblée comme une tribune pour manifester son opposition ? Cette posture est-elle destinée dans l'immédiat à assurer sa réélection, dans l'attente de jours meilleurs ? Manifeste-t-il, *a contrario*, l'intention de peser sur le régime et sur son fonctionnement ? Enfin Gaston Defferre montre-t-il des velléités de structurer l'opposition préparant ainsi l'après gaullisme ?

¹ Olivier Wieviorka, « Le parlementarisme mutilé ? », dans Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-François Sirinelli (dir.), *Michel Debré, Premier ministre, 1959-1962*, PUF, 2005, p. 167-195.

² Le groupe socialiste comprend 64 députés durant la deuxième législature, 116 (et 5 apparentés) durant la troisième. Le groupe socialiste du Sénat entre 1959 et 1962, enfin, possède un effectif supérieur à celui de l'Assemblée nationale à la même période : 54 sénateurs socialistes (dont 4 apparentés) contre 43 députés.

I. La fin d'une tribune ?

À la question de savoir si la posture combative affichée par Defferre en décembre 1962 trouve sa traduction dans la fréquence de ses interventions à la tribune, il nous faut répondre par la négative. En effet, si le total de ses interventions, durant la deuxième législature, est comparable à celui d'autres leaders de l'opposition tel François Mitterrand, (respectivement 20 et 21 interventions, toutes formes confondues), une analyse plus fine, ne retenant que la participation des deux leaders aux discussions de projets de loi et aux grands débats consécutifs aux déclarations des gouvernements et/ou aux dépôt de motions de censure, fait apparaître une moindre participation de Gaston Defferre¹. Elle révèle, *a contrario*, la part importante, voire prédominante sous la 3^e législature, des rappels au règlement dans les interventions du président du groupe socialiste en séance. Sa voix n'est d'ailleurs pas la voix socialiste la plus fréquemment entendue dans l'hémicycle : si Defferre intervient plus souvent que Guy Mollet, c'est André Chandernagor qui domine nettement le groupe par sa participation (39 sous la deuxième législature). Cette moindre participation est certes en partie compensée par la nature de ses interventions, centrées sur les grands débats (budget, déclaration de politique générale du gouvernement, grands projets de loi du gouvernement). Mais l'examen des discussions du groupe socialiste révèle une certaine frilosité de Gaston Defferre vis-à-vis des interventions en séance. Ainsi, en décembre 1962, alors qu'il vient d'être élu président d'un groupe qu'il veut « combatif », il cache bien difficilement son peu d'empressement pour s'exprimer au nom du groupe lors du débat consécutif à la présentation du gouvernement Pompidou et n'accepte que sous la pression de Guy Mollet².

Gaston Defferre aurait-il renoncé à s'impliquer outre mesure dans les débats parlementaires, faute de peser sur ceux-ci, adoptant une attitude de retrait dans l'attente de jours meilleurs ? Sans doute pas si l'on considère que son attitude, parfois discutée au sein du groupe socialiste, est dictée par une conception précise du rôle du président de groupe et du fonctionnement d'un groupe parlementaire. Considérant qu'« un parti ce n'est pas un homme ou dix hommes,

¹ 12 interventions contre 18 pour François Mitterrand au cours de la deuxième législature.

² Archives du Groupe parlementaire socialiste, Sciences Po : GS 15, 11 décembre 1962.

c'est un grand nombre d'hommes qui travaillent, qui tous se font connaître et qui tous interviennent », il en déduit que « la conception du président du groupe intervenant dans tous les débats est mauvaise » et « qu'il est plus efficace de faire intervenir les camarades spécialistes », le président de groupe se réservant l'explication de vote¹. Ce faisant, il s'implique autant voire davantage que les autres présidents de groupes de l'opposition dans les séances de l'Assemblée². Mais pour Defferre, l'activité du président de groupe se déploie tout autant, sinon plus, à l'arrière afin de permettre et d'organiser la lutte sur le front, en séance. Et s'il n'est pas seul dans cette tâche, les témoignages soulignent ses qualités de président, soucieux de discipliner, de rationaliser le travail du groupe pour en faire une « force de frappe », un instrument solide dans l'opposition aux gouvernements³. En outre, cet investissement au service du groupe socialiste a aussi un sens au sein de la SFIO dans la lutte qui oppose Gaston Defferre à Guy Mollet, secrétaire général du parti.

On ne saurait cependant comprendre la frilosité de Gaston Defferre vis-à-vis de la prise de parole dans l'hémicycle sans prendre en compte ses piètres qualités d'orateur. L'éloquence, qualité reine pour qui veut convaincre à l'Assemblée, n'est pas le point fort de Defferre. Il est impossible d'évaluer jusqu'à quel point la conscience de ses limites oratoires le conduit à éviter la tribune de l'Assemblée. Toujours est-il que ce patron de presse puissant – il est depuis la Libération à la tête du quotidien régional *le Provençal* –, préfère parfois les journaux à l'hémicycle pour intervenir dans les débats de l'Assemblée : ainsi, lorsque le SNI et le groupe socialiste lui demandent de participer en novembre 1963 à la discussion sur le budget de l'éducation nationale, il propose de le faire par un article dans le *Monde*⁴.

Ce faisant, Defferre, suggère surtout que la tribune de l'Assemblée offre une visibilité et une audience insuffisantes. Ses propositions de loi destinées à assurer la radiodiffusion ou la télévision des débats de l'Assemblée, ou à obtenir un droit de réponse

¹ GS 15, 5 novembre 1963.

² Waldeck Rochet et Maurice Faure, respectivement présidents des groupes communiste et du Rassemblement Démocratique interviennent 13 et 16 fois durant la deuxième législature.

³ Témoignage de Michel Charasse : « Gaston Defferre, député et président du groupe socialiste », dans : *Gaston Defferre, législateur*, colloque organisé le 1^{er} octobre 1991 par l'Assemblée Nationale.

⁴ GS 15, 5 novembre 1963

et un accès des différents partis politiques à l'ORTF témoignent de la conscience de la supériorité croissante de l'arène médiatique sur l'hémicycle. Defferre plébiscite ainsi l'usage des communiqués par le groupe, préférable selon lui pour leur « retentissement » au dépôt de propositions de loi ou aux questions orales et même parfois à une motion de censure qui ne recueillerait que peu de suffrages¹. La pré-campagne que Defferre mène à l'occasion de sa candidature à l'élection présidentielle, entre janvier 1964 et juin 1965 confirme cette attitude. Si ses fonctions de président du groupe socialiste – elles-mêmes reflet de sa position éminente au sein du parti, ont pu jouer un rôle en amont de sa candidature en contribuant à faire de lui « un des principaux leaders de l'opposition »², Gaston Defferre, confronté à la nécessité de se faire connaître des Français, n'utilise pas l'Assemblée comme une tribune. Sa campagne, sous les traits de « monsieur X », est précisément lancée à l'extérieur du Parlement, dans la presse³. Le nombre de ses interventions en séance chute brutalement en 1964 et durant la première session de 1965, période durant laquelle il mène sa campagne⁴. Gaston Defferre choisit des déplacements sur le terrain et tente de compenser son inexistence à la télévision par la presse écrite régionale, qui lui est largement acquise⁵. La seule exception à ce choix délibéré se solde d'ailleurs par un semi-échec – ce qui confirme la justesse de sa stratégie : conçue à un moment où Gaston Defferre, obnubilé par la préparation des élections municipales de 1965, effectue moins de déplacements en France, sa prestation lors du débat sur le V^e plan en novembre 1964, déçoit⁶. La presse est réservée tandis que la télévision ignore totalement son intervention.

Le silence de la télévision concernant le Parlement, allié à la difficulté pour l'opposition de faire entendre sa voix et de peser sur les

¹ *Ibid.*, 15 octobre 1963

² Louis Vallon, débat avec Gaston Defferre sur Europe n° 1, mars 1963, Archives municipales de Marseille, fonds Gaston Defferre, 100 II 717

³ *L'Express*, 19 septembre 1963

⁴ Alors qu'il intervient huit fois durant la première session de 1963, Defferre est silencieux pendant la deuxième, s'exprime à deux reprises en séance en 1964 et une fois pendant la première session de 1965. Après le retrait de sa candidature, il s'exprime à huit reprises de la deuxième session de 1965 à la fin de la législature. Le dépôt de propositions de loi du candidat subit le même coup d'arrêt, passant de 6 propositions déposées en 1963 à une seule durant sa campagne.

⁵ Gaston Defferre est à la tête du groupe le *Provençal* et de l'Agence Centrale de Presse qui fournit des dépêches aux principaux quotidiens régionaux.

⁶ 100 II 852 : lettre de L. Gabriel Robinet, rédacteur en chef adjoint du *Figaro*, à Gaston Defferre, 4 décembre 1964.

débats de l'Assemblée, réduisent donc les gains espérés d'une intervention à la tribune et la rendent moins attractive. Mais la détention d'un mandat parlementaire n'en est pas moins nécessaire au maire de Marseille.

II. Un mandat nécessaire à l'assise locale

Vaincu aux législatives de 1958, Defferre affirme, amer : « la vie parlementaire ne m'a jamais satisfait¹ ». Pourtant, dès le mois d'avril 1959, il rejoint le Sénat puis, craignant que le général de Gaulle n'en fasse un organe consultatif, il retrouve son siège de député en 1962. « Il faut, pour que je puisse poursuivre efficacement la défense de toutes les communes des Bouches-du-Rhône, que j'exerce un mandat parlementaire », écrit-il en 1962 à Gaston Monnerville². Nécessaire aux intérêts de Marseille, dont il est maire depuis 1953, le mandat parlementaire est indispensable à l'assise locale et régionale de Defferre. Aussi ses professions de foi passent-elles sous silence les fonctions politiques du candidat pour faire la part belle au maire, à l'administrateur de la première ville de France en dehors de la capitale, à ses qualités de gestionnaire au service de l'intérêt général. Le candidat Defferre au Sénat propose de mettre son « autorité » et sa « compétence » de maire au service de toutes les collectivités locales du département, et ce, « quelle que soit la nuance politique de leur municipalité³ ». Le député affirme lui que « sa notoriété, son rôle sur le plan national, son rôle au Parlement servent Marseille » et que « le maire de Marseille doit être député pour défendre les intérêts de la ville qu'il administre, quelle que soit la majorité⁴ ». Le socialisme municipal, déjà sensible au sein du groupe parlementaire de la IV^e République, triomphe⁵. D'opposition, il n'est guère question dans ces professions de foi – du moins jusqu'en 1967. C'est même la prudence qui caractérise le candidat Gaston Defferre, soucieux de ne

¹ 100 II 867 : lettre de Gaston Defferre à Pierre Messmer, 3 janvier 1959.

² Archives de Sciences Po, Papiers Monnerville :GM 44 : lettre de Gaston Defferre à Gaston Monnerville, 25 octobre 1962.

³ 100 II 863 : élections sénatoriales de 1962 : profession de foi de la liste d'action pour la défense des droits et des libertés communales et pour l'expansion du département des Bouches du Rhône.

⁴ Archives de l'Assemblée nationale : profession de foi de Gaston Defferre pour les législatives de 1967.

⁵ Noëlline Castagnez, *Socialistes en République. Les parlementaires SFIO de la IV^e République*, Rennes, PUR, 2004.

pas s'aliéner les voix gaullistes : après s'être montré mesuré dans sa campagne pour le « non » au référendum du 28 octobre 1962, il ne manque pas de rendre hommage au général de Gaulle et de se présenter comme l'homme du juste milieu « ni gaulliste inconditionnel, ni ennemi du général de Gaulle ». Fort de sa légitimité résistante, il prétend même à une liberté de ton avec le chef de l'État¹.

Ainsi, si l'opposant Gaston Defferre peut difficilement faire entendre sa voix à l'Assemblée, l'élu des Bouches-du-Rhône n'hésite pas à placer son mandat au service d'intérêts locaux et électoraux. Gaston Defferre sait en effet mettre à profit les ressources distinctives que constituent son mandat parlementaire et plus encore ses fonctions de président de groupe parlementaire pour conquérir un nouvel électorat. En témoigne la part écrasante des problèmes afférents aux rapatriés d'outre-mer et plus spécifiquement aux rapatriés d'Algérie dans les questions d'intérêt local qui retiennent l'attention du député-maire de Marseille. Visiblement peu soucieux de la contradiction avec son engagement violent quelques années plus tôt contre l'OAS, Defferre se fait l'apôtre de l'amnistie totale des crimes commis durant la guerre d'Algérie et lutte sur tous les fronts pour satisfaire un groupe de pression convoité à Marseille par toutes les forces politiques. Et s'il n'utilise jamais entre 1962 et 1968 la procédure des questions écrites au gouvernement pour témoigner de son action au service de son électorat, le maire de Marseille met à profit l'avantage que constitue sur ses collègues députés, sa participation, comme président de groupe à la Conférence des présidents : il obtient ainsi le dépôt d'un rapport en commission ou l'inscription d'un texte à l'ordre du jour complémentaire². Il compense l'absence de visibilité de cette démarche et la difficulté de l'opposition à donner gain de cause aux revendications des rapatriés, en rendant compte dans des lettres systématiques aux représentants des lobbies rapatriés, de son action et de « ses efforts³ ». L'impuissance de l'opposition à cet égard doit d'ailleurs être nuancée : en demandant un scrutin public en séance et en jouant sur la division de la majorité, Defferre obtient en décembre 1967 le rejet du texte gouvernemental qu'il combattait⁴.

¹ Archives de l'Assemblée nationale : profession de foi, *op. cit.*

² Archives de l'Assemblée nationale : procès verbaux de la Conférence des présidents, avril-décembre 1967.

³ 100 II 373, lettre type envoyée aux associations rapatriées, juin 1967.

⁴ *Journal Officiel*, compte-rendu analytique des débats de l'Assemblée nationale, 14 décembre 1967.

L'engagement de Defferre en faveur de l'amnistie conjugue ainsi l'intérêt électoral, l'opposition au gouvernement et encore la défense des droits et des prérogatives du Parlement. Il y a là certes un argument destiné à rallier des parlementaires de la majorité en jouant sur leur corde sensible. Mais n'y a-t-il pas aussi l'indice d'une réelle préoccupation du président du groupe socialiste ?

III. Opposition et défense du régime parlementaire

Pour Gaston Defferre, « porter atteinte au régime parlementaire est toujours une mauvaise chose¹ ». Ce défenseur du parlementarisme est de ceux qui étaient soucieux sous la IV^e République, de réformer le parlementarisme pour le sauver. Père de la loi-cadre de juin 1956 pour l'Afrique noire, il est partisan en 1958 du renforcement et de la stabilisation de l'exécutif, d'une meilleure séparation des pouvoirs et même d'une distinction claire entre domaine de la loi et domaine du règlement – ce que dessinait sa loi-cadre sans le dire, afin d'équilibrer exécutif et législatif. S'il reconnaît que « le fonctionnement du régime parlementaire sous la III^e et la IV^e République laissait beaucoup à désirer² », il reste attaché au parlementarisme et particulièrement au contrôle parlementaire qu'il juge essentiel de préserver : « le régime parlementaire a l'avantage de permettre le contrôle de la gestion des affaires publiques. L'expérience prouve que pour éviter les erreurs et les fautes, il faut un contrôle et un contrôle public » affirme-t-il dans le *Provençal* en août 1958. Il regrette cependant un abaissement trop important du rôle du Parlement qui crée un nouveau déséquilibre en faveur de l'exécutif, et met en doute la séparation des pouvoirs instituée par la Constitution. Il s'y rallie cependant dès septembre 1958 – en partie pour des raisons étrangères à la Constitution, estimant que « ce qui compte le plus (...), c'est la façon dont elle sera appliquée³ ».

Par conséquent, si l'opposant Defferre n'est pas un opposant au régime, au contraire d'un Pierre Mendès France – ou d'un François Mitterrand en 1958, il adopte une attitude vigilante et intransigeante dès qu'il s'agit de préserver les droits et la dignité du Parlement. Ainsi, la conviction que le général de Gaulle viole la Constitution en faisant adopter par référendum l'élection du président de la

¹ GS 15, 10 décembre 1963.

² *Le Provençal*, 27 août 1958.

³ *Ibid.*

République au suffrage universel au lieu de permettre au Parlement de se prononcer sur le texte, constitue le motif principal de son appel à voter « non » le 28 octobre 1962, alors qu'il n'est pas hostile par principe à cette élection au suffrage universel¹.

Gaston Defferre n'hésite pas à distinguer « le combat politique contre la majorité et la défense du régime parlementaire ». Il n'est pas rare que la recherche de l'efficacité et de la rationalisation du travail parlementaire le conduise à apporter son soutien au président de l'Assemblée, Jacques Chaban-Delmas ou à la majorité. Les séances de la Conférence des présidents sont à cet égard éclairantes, qu'il s'agisse par exemple, d'organiser un débat et de limiter le temps de parole des orateurs afin d'épuiser l'ordre du jour et de ne pas « discréditer » l'Assemblée, ou de trouver les moyens de remédier à l'absentéisme en séance².

La plupart du temps cependant, cette posture de gardien du Temple se confond avec la lutte politique contre la majorité et la dignité du Parlement avec la préservation de ses droits et prérogatives. Lors des séances de la conférence des présidents, Defferre n'hésite pas à rappeler à l'ordre, souvent avec succès, le représentant du gouvernement lorsqu'il empiète sur les prérogatives des députés³. Dans l'hémicycle, Defferre se fait le champion des rappels au règlement, s'insurge contre les restrictions apportées à la délibération parlementaire par le vote bloqué et défend par-dessus tout le contrôle parlementaire. Ainsi, lors du déclenchement de la guerre des Six jours en juin 1967, il pose en séance la question préalable afin d'obtenir du gouvernement une déclaration immédiate à l'Assemblée sur le sujet et surtout l'instauration d'un débat. Défendant le droit à l'information de l'Assemblée, il estime « que le gouvernement a le devoir de tenir l'Assemblée au courant » et oppose à la légitimité du président de la République, celle des parlementaires « représentants de la Nation » pour justifier leur nécessaire consultation⁴.

Confronté à un parlementarisme majoritaire, Gaston Defferre ne cesse de défendre la possibilité d'exister pour une opposition qui, faute de statut est soumise à l'arbitraire et au bon vouloir de la

¹ Gaston Defferre, « La guerre déclenchée par les principes qui nous gouvernent », *Le Provençal*, 15 octobre 1962. Gaston Defferre pose cependant des conditions à l'élection du président de la République au suffrage universel et réclame par conséquent la possibilité pour les parlementaires d'amender le texte.

² Archives de l'Assemblée Nationale : Conférence des présidents, 3 juillet 1963.

³ Conférence de présidents, 1^{er} octobre 1963.

⁴ Conférence des présidents, 6 juin 1967.

majorité et de la présidence de l'Assemblée. La reconnaissance de « droits de la minorité » passe notamment pour lui par la représentation de cette minorité dans les bureaux des commissions parlementaires. Mais faute de pouvoir peser sur le régime, Gaston Defferre se retranche dans une attitude défensive guidée par « le souci de défendre l'institution parlementaire » et « le souci de défendre les intérêts de l'opposition¹ ».

IV. Structurer l'opposition ?

Cette préoccupation le conduit-elle à œuvrer pour la structuration de l'opposition parlementaire ?

L'attitude de Gaston Defferre à l'égard des votes du groupe socialiste est sur ce point éclairante. Pour le groupe comme pour son président, l'opposition parlementaire doit se traduire par un vote hostile aux textes gouvernementaux. Pour autant, Gaston Defferre n'est pas partisan d'une hostilité systématique ni d'une opposition jusqu'au-boutiste. Défenseur d'une opposition dans l'acceptation du système et des règles parlementaires, il sait accepter un vote plus modéré du groupe (c'est à dire l'abstention) si celui-ci peut permettre une unité de vote de tout ou partie de l'opposition. Ainsi, lorsque le projet de loi de ratification du traité franco-allemand arrive devant l'Assemblée, en juin 1963, Gaston Defferre, pourtant hostile au texte, convainc le groupe de surseoir à sa décision, afin de rechercher un accord avec les « Européens » du Parlement – le Rassemblement Démocratique et le MRP, et de réunir le plus grand nombre de voix possibles sur la motion d'ajournement qu'ils déposent².

Cette tactique de modération, sur laquelle Defferre et Guy Mollet se retrouvent – alors qu'elle ne fait pas l'unanimité au sein du groupe – est également défendue par le président du groupe à l'égard des motions de censure. Non que Gaston Defferre n'en soit pas partisan. Mais, puisqu'elles ne permettent généralement pas de renverser le gouvernement, elles doivent être utilisées pour provoquer une discussion que le gouvernement refuse, ou pour susciter et manifester un front uni de l'opposition. Pour le président du groupe socialiste, « il est très important qu'une motion de censure ne soit pas votée par un ou deux groupes de l'Assemblée » - surtout lorsque, suite

¹ Témoignage de Jacques Chaban-Delmas dans : *Gaston Defferre législateur*, colloque tenu à l'Assemblée Nationale, le 1^{er} octobre 1991.

² GS 15, 5 et 12 juin 1963.

au refus de Maurice Faure et de Pierre Abelin, le deuxième groupe n'est autre que le groupe communiste¹. On retrouve là de façon très claire, son rejet de l'alliance communiste au profit d'une stratégie de Troisième force, qui le pousse, avec l'approbation de la majorité du groupe, à se tourner vers le Rassemblement démocratique et le Centre démocrate. Cependant, force est de constater que cette unité de vote ne parvient que rarement au stade de la réalisation, faute de parvenir à s'entendre avec le Centre Démocrate – y compris sur l'Europe, qui est pourtant un thème fédérateur de l'opposition non communiste. Si le rapprochement avec le Rassemblement démocratique paraît plus aisé – il se concrétise sous la troisième législature par la formation de la FGDS et de son groupe parlementaire, Defferre et les socialistes se heurtent à l'absence culturelle de discipline de vote des radicaux².

Enfin, les contacts, réels, entre les trois présidents de groupe de l'opposition, ne vont pas au-delà de la recherche de l'unité de vote sur de grandes questions ou à l'occasion des motions de censure. Maurice Faure manifeste certes, en octobre 1963, dans une lettre adressée au président du groupe socialiste, quelque velléité en ce sens³. Mais la réponse de Gaston Defferre, proposant de réunir les représentants des groupes de l'opposition – communistes exclus – pour préparer les travaux et les débats de l'Assemblée reste sans lendemain⁴.

La négociation engagée par Gaston Defferre, candidat à l'élection présidentielle au printemps 1965, pour réunir les trois formations de l'opposition non communiste dans une fédération démocrate socialiste, est menée à l'extérieur du Parlement, entre les états majors de ces partis. Sans doute Defferre ne peut-il pas se permettre de faire du Parlement le fer de lance de sa stratégie : il prendrait le risque de renforcer Guy Mollet en s'aliénant une base toujours méfiante à l'égard des parlementaires. Mais la création de la FGDS, après les élections présidentielles de 1965, confirme cette mise à l'écart du Parlement : ce sont les élections présidentielles qui permettent de structurer l'opposition.

¹ GS 15, 1^{er} décembre 1964.

² GS 16, 11 octobre 1966 : « Nos statuts fédéraux ont prévu un groupe unique après les élections. Nous faisons un effort maximum avant mais il ne faut pas trop se faire d'illusions et croire à une parfaite discipline de vote au sein du Rassemblement démocratique » affirme Defferre.

³ GS 15 : 26 novembre 1963.

⁴ GS 15 : 3 décembre 1963.

Conclusion

L'attitude de Gaston Defferre, durant les premières législatures de la V^e République, est celle d'un président de groupe soucieux de renforcer une opposition laminée et divisée, malgré une étroite marge de manœuvre. Cela passe par la rationalisation du travail du groupe socialiste, par le rapprochement entre les groupes – non communistes – de l'opposition, par la défense du parlementarisme à travers la défense du contrôle parlementaire. En outre, Gaston Defferre apparaît comme le garant d'une opposition responsable. Il prône une opposition dans l'acceptation du système et refuse de sacrifier la défense du parlementarisme au combat politique contre la majorité.

Ainsi, malgré les limites, réelles, de son action dans le court terme, son attitude présente une grande cohérence : l'exercice de ce mandat parlementaire permet en effet à Gaston Defferre de conjuguer une stratégie locale, en renforçant son assise à Marseille et dans la région, et une stratégie nationale, mais aussi interne à la SFIO, en utilisant sa position de président du groupe pour s'affirmer face à Guy Mollet comme un des leaders de l'opposition. Et, s'il montre peu d'empressement à s'exprimer à la tribune de l'Assemblée, tribune dont il ne peut espérer que de faibles gains, son mandat parlementaire n'en est pas moins indispensable. Il le conservera jusqu'à sa mort, en 1986.